Annexe à la « Lettre ouverte – Révision totale de la loi sur l'aide sociale du Canton de Berne »

Institutions signataires

ActioBern

ActioBern est un service spécialisé dans le droit de l'aide sociale dans le canton de Berne, qui s'engage pour une mise en œuvre de l'aide sociale équitable, conforme au droit et respectueuse de la dignité humaine.

Nous saluons expressément le fait que la loi prévoie à l'article 27 la possibilité de promouvoir et de soutenir les services de médiation. Les organes de médiation peuvent jouer un rôle important dans la clarification à bas seuil des conflits entre les services sociaux et les personnes concernées et dans la mise en évidence des abus. Ils renforcent ainsi les droits des personnes concernées.

Nous tenons toutefois à préciser que les services de médiation ne peuvent généralement pas fournir de conseils juridiques contraignants ni soutenir et accompagner les personnes concernées dans les procédures juridiques. Pour renforcer efficacement la position juridique des personnes à l'aide sociale, il faut **un service de conseil juridique indépendant, financé par le canton,** qui soutienne les personnes concernées de manière compétente, gratuite et confidentielle - en particulier dans les procédures ayant des conséquences existentielles. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre argumentaire (**https://www.actiobern.ch/%C3%BCber/downloads**) et le rapport de recherche de la plate-forme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui y est mentionné.

ActioBern estime que le projet de loi actuel manque de vision sociopolitique. ActioBern estime que la révision est trop bureaucratique et qu'il manque des bases claires en matière de politique sociale pour lutter efficacement contre la pauvreté et promouvoir la participation sociale.

- Contact : Joel Erni-Prigodda, membre du comité, **joelerni@actiobern.ch**

Alliance Enfance

Alliance Enfance fait valoir les perspectives et les droits des enfants dans les processus politiques à tous les niveaux de l'Etat et dans toutes les régions. Ceci est particulièrement important dans la politique sociale, car les enfants et les jeunes sont plus souvent touchés par la pauvreté que la moyenne et ont le taux d'aide sociale le plus élevé de tous les groupes d'âge. On constate régulièrement que les prestations de soutien actuelles pour les enfants et les jeunes en Suisse sont insuffisantes et qu'il existe des lacunes dans la couverture des besoins vitaux. L'importance du risque de pauvreté pour un enfant est déterminée de manière décisive par la

constellation familiale. Les ménages monoparentaux, les couples avec trois enfants ou plus et les familles avec de jeunes enfants présentent un risque de pauvreté élevé. Si les parents présentent des facteurs de risque généraux de pauvreté, comme un faible niveau de formation ou un passé migratoire, le risque de pauvreté du ménage et donc des enfants s'aggrave encore.

Un risque de pauvreté accru chez les enfants entraîne également un taux d'aide sociale plus élevé. Il est difficile d'aborder les besoins des enfants dans le cadre du conseil et de l'accompagnement des parents qui bénéficient de l'aide sociale. Ce serait pourtant essentiel pour que les enfants soient pris en compte de manière adéquate dans le calcul des prestations. Il arrive souvent que les enfants soutenus subissent des restrictions, par exemple en matière de participation sociale, d'accès aux offres de soutien scolaire et de chances de formation. Il est donc important d'impliquer les enfants et les jeunes dans le conseil social.

Il existe une ligne directrice claire et simple : les réglementations légales et les directives en matière d'aide sociale doivent être mesurées à l'aune des obligations en matière de droits de l'enfant, notamment de la Constitution fédérale et de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

- Contact : Dominik Büchel, direction Alliance Enfance, info@alliance-enfance.ch

AvenirSocial

AvenirSocial est l'association professionnelle suisse du travail social et nous réunissons environ 4'000 membres. La région bernoise d'AvenirSocial compte près de 1000 membres, dont beaucoup sont devenus membres de l'association professionnelle après la votation sur la dernière révision de la loi sur l'aide sociale en 2019.

Nous nous engageons pour la réalisation des droits de l'homme, l'égalité des chances ainsi que pour un travail social de haute qualité. L'habilitation des personnes à mener une vie autodéterminée est au centre de nos activités.

- Contact : Emilie Clavel, co-secrétaire générale, e.clavel@avenirsocial.ch

DJB – Juristes Démocrates de Berne

Les Juristes Démocrates de Berne (djb) s'engagent pour l'Etat de droit, l'égalité des droits et une protection juridique étendue pour tous. Les djb demandent donc que l'accès à un conseil juridique gratuit soit garanti, en particulier pour les personnes touchées par la pauvreté. Dans son rapport de recherche sur « Le conseil juridique et la protection juridique des personnes touchées par la pauvreté dans le cadre de l'aide sociale » 2021 (https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-82023.html), l'OFAS constate qu'il est nécessaire de renforcer de manière ciblée les ressources et les compétences professionnelles des bureaux de conseil juridique, ce qui devrait se faire au moyen d'un

financement public. Hormis le service de médiation de la ville de Berne, les bénéficiaires de l'aide sociale du canton de Berne n'ont pas d'accès garanti à un conseil juridique gratuit. Certes, l'association ActioBern conseille les personnes concernées, mais elle ne reçoit pas de soutien financier de l'État pour cela. Ainsi, des spécialistes travaillent bénévolement à côté de leur travail rémunéré dans le conseil, afin qu'au moins quelques personnes concernées dans le canton de Berne puissent obtenir un soutien juridique. Il est urgent de remédier à cette situation. Le projet de loi doit prévoir la création de nouveaux services de conseil juridique indépendants ou le soutien financier de structures bénévoles existantes, afin de remédier ainsi à la situation décrite dans le rapport de l'OFAS.

- Contact : Lena Portmann und Marlen Stöckli, co-direction, djb@djs-jds.ch

DSI-OIS : Organisation faîtière des institutions sociales Bienne et région

La DSI-OIS est l'Organisation faîtière des institutions sociales de la ville et de la région de Bienne et compte environ 60 institutions membres. Elle représente leurs intérêts vis-à-vis de la politique, de l'administration et du public et s'engage pour une politique sociale axée sur la dignité humaine, la justice sociale et les normes professionnelles.

Le projet de révision totale de la loi sur l'aide sociale contredit ces principes sur plusieurs points centraux. Au lieu de renforcer l'aide sociale en tant qu'instrument de soutien et d'intégration, le projet mise sur encore plus de contrôle, de sanctions et de méfiance. Pour les institutions sociales de la région de Bienne, cela signifie : plus de bureaucratie, moins de marge de manœuvre - et finalement un moins bon soutien pour les personnes qui ont besoin d'aide. Cela signifie également moins d'efficacité avec des ressources toujours calculées au plus juste. Le projet est le signe d'une politique sociale qui individualise la pauvreté, stigmatise les personnes concernées et déresponsabilise les professionnels.

La DSI-OIS demande au Parlement de procéder aux adaptations nécessaires pour que la révision totale crée une loi sur l'aide sociale qui repose sur la prévention, la participation et la confiance - aussi et surtout dans la ville et la région de Bienne, où les défis sociaux sont particulièrement perceptibles.

- Contact : Pascal Lerch, co-président, pascal.lerch@ref-bielbienne.ch

Kriso Bern

Le Forum pour un travail social critique de Berne s'engage pour une société qui se solidarise avec les personnes stigmatisées et socialement défavorisées. La pauvreté n'est pas comprise comme un échec individuel, mais comme un produit de la société et de la structure. La science ne cesse de le confirmer.

Le fait que le nouveau projet de loi vise à exercer encore plus de pression et de contrôle sur les personnes en situation de pauvreté montre que les rédacteurs de la loi n'ont pas pris la mesure de la pauvreté. La prévention de la pauvreté est l'objectif d'efficacité mentionné dans la loi actuelle, mais elle a été et sera encore occultée de fait si la loi entre en vigueur sous cette forme. La prévention est à peine mentionnée dans la nouvelle loi. Au lieu de prévenir la pauvreté, il est prévu de dépenser beaucoup d'argent pour augmenter l'administration et le contrôle des personnes ayant besoin d'aide et des professionnels du travail social. Il ne semble pas s'agir de qualité, mais de méfiance à l'égard de ces derniers.

D'une manière générale, l'aide sociale doit garantir le droit à l'aide dans les situations de détresse. Pour nous, il est clair que la mission légale de l'aide sociale ne peut pas être remplie de manière adéquate et complète avec le système existant, mais surtout avec la loi. Nous estimons que le projet de loi prévu est lacunaire, qu'il va à l'encontre de l'objectif de l'aide sociale et qu'il n'a pas été suffisamment réfléchi et a besoin de toute urgence d'adaptations dans le projet existant, qui permettent d'effectuer un travail social durable.

- Contact : KrisoBern, marco.tschanz@gmail.com

Qualifutura

Qualifutura, Interlaken/Berne

Qualifutura accompagne les jeunes ayant des difficultés multiples et les familles sur le chemin de l'indépendance. Souvent, ils viennent nous voir avec de nombreux défis différents qui les empêchent de prendre leur vie en main. Nous les aidons à les traiter pas à pas afin qu'ils soient armés pour l'avenir et qu'ils puissent le maîtriser de manière autonome, par exemple en trouvant une formation adaptée couplée à un coaching en emploi. Un grand nombre de destinataires sont touchés par la pauvreté et bénéficient de l'aide sociale. La manière dont celle-ci est organisée peut représenter une chance mais aussi un obstacle dans l'accompagnement. Dans notre travail quotidien, nous constatons qu'une relation solide, la confiance, la promotion des ressources, le temps, l'élaboration de perspectives et beaucoup d'estime permettent à ces personnes de trouver la force et la confiance nécessaires pour faire leurs démarches de manière de plus en plus autonome. En conséquence, nous plaidons, sur la base de notre expérience et de notre expertise, pour une aide sociale moderne qui s'appuie sur les connaissances scientifiques actuelles et les bases professionnelles du travail social. Nous avons intérêt à ce que les bénéficiaires de l'aide sociale puissent vivre indépendamment de l'aide sociale - pour cela, nous devons les soutenir au lieu de les punir et de les discriminer. Ce n'est qu'ainsi que nous permettons aux personnes de mener une vie autonome.

- Conctact : Anna Bouwmeester, co-direction, anna.bouwmeester@qualifutura.ch

sa'ges
für gesundheitsbezogene Soziale Arbe
pour le travail social en lien avec la sant

SAGES

L'Association suisse pour le travail social dans le domaine de la santé SAGES réunit plus de 150 institutions et organisations en Suisse, avec plus de 1300 membres, qui fournissent un travail social professionnel dans

les champs d'activité de la prise en charge de la santé et dans le contexte de la santé publique.

- Contact : Sandro Bertschinger, secrétaire général, info@sages.ch

UFS - Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht

L'analyse juridique du projet de révision de la loi bernoise sur l'aide sociale montre que celui-ci prévoit une multitude de durcissements graves et en partie anticonstitutionnels au détriment des personnes touchées par la pauvreté.

En relativisant les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution, et notamment le droit à l'aide dans des situations de détresse et la protection de la sphère privée, le système de l'aide sociale, et donc l'un des piliers de l'État social, est mis à mal.

- Contact : Tobias Hobi, avocat tobias.hobi@sozialhilfeberatung.ch